



# Questions d'actualité

## DU PORTE-PAROLAT

Du lundi 8 février 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

### VIGILANCE – TEMPETE

Alors que Météo-France a placé 16 départements en alerte-orange pour « vents violents » et « vagues-submersions », Bernard Cazeneuve a appelé les habitants des littoraux Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord à la plus grande prudence. Les rafales, pouvant aller jusqu'à 140km/h, conjuguées à des coefficients de marée en progression et à un risque de surcote liée à la dépression, pourraient provoquer des dégâts significatifs jusque dans l'intérieur des terres et engendrer, sur les côtes, des phénomènes de submersion. Il est ainsi recommandé d'être particulièrement respectueux des consignes données par les pouvoirs publics. En particulier, il est très fortement conseillé de ne pas s'approcher du bord de mer, des estuaires, des rivières côtières ou des digues, de limiter ses déplacements au strict nécessaire, de faire notamment attention à la chute d'arbres, de poteaux, ou encore d'objets tels que les enseignes. En cas de coupure d'électricité, il est impératif de ne pas utiliser de groupes électrogènes thermiques à l'intérieur de bâtiments pour prévenir tout risque mortel d'intoxication. **Les préfets des départements concernés ont d'ores et déjà sollicité l'ensemble des services de l'Etat.** En lien avec les maires, ils poursuivront l'information de la population et ont déjà pris, avec les sapeurs-pompiers, gendarmes et policiers, des mesures préventives et de surveillance. Ainsi, par exemple, en Vendée, des équipes de sauvetage aquatique ont été mobilisées par anticipation. **Bernard Cazeneuve dépêchera si besoin l'ensemble des renforts nécessaires**, et notamment les moyens nationaux de la sécurité civile, dont certaines unités sont, à cette heure, en pré-alerte.

### ECONOMIE COLLABORATIVE

Manuel Valls reçu lundi 8 février le député Pascal Terrasse, qui lui a remis un rapport sur les enjeux de l'économie collaborative. Ce rapport, qui se fonde sur de nombreuses auditions et sur une large consultation en ligne, conclut la mission qui lui avait été confiée par le Premier ministre en octobre dernier. **La France est à la pointe dans ce domaine : 276 plateformes d'économie collaborative, dont 70 % françaises**, sont actives sur le marché français. En 2015, près d'un français sur deux a déjà acheté ou vendu à un autre particulier sur Internet. Il s'agit d'une évolution majeure, que les pouvoirs publics doivent toujours mieux accompagner, anticiper, afin d'en tirer la meilleure dynamique pour notre économie. C'est ce que propose le député Pascal Terrasse, à travers **19 propositions concrètes, répondant à 4 grands objectifs** : D'abord, **permettre à l'économie collaborative de libérer tout son potentiel de croissance** ; Ensuite, **garantir le fonctionnement loyal et transparent de ces plateformes**, pour les consommateurs et par souci d'équité vis-à-vis des acteurs de l'économie traditionnelle. Le projet de loi pour une République numérique, porté par Axelle Lemaire et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, pose d'ores et déjà les fondements de cet environnement concurrentiel équitable ; Troisième objectif : **mieux accompagner les parcours professionnels des travailleurs de ce secteur, et améliorer leur protection sociale. La convergence des droits sociaux entre les indépendants et les salariés doit être progressivement instaurée.** Les plateformes doivent aussi soutenir les démarches de formation de ceux qui travaillent avec elles et favoriser, par exemple, l'accès au logement et au crédit. Le rapport rappelle enfin que **les plateformes doivent contribuer, à leur juste mesure, à la solidarité nationale. L'administration doit faire une distinction nette entre particuliers et professionnels, et clarifier les obligations de chacun.** Manuel Valls, Premier ministre, s'est dit déterminé à faire de la France une terre de l'économie collaborative, pour tirer pleinement parti des opportunités en termes de croissance et d'emploi. Le Gouvernement va donc s'engager dans une démarche pragmatique pour conforter les usages collaboratifs des Français tout en assurant une égalité de traitement entre acteurs. C'est cet équilibre que l'Etat doit mettre en place : **une régulation sans surréglementation.** Un travail avec les différentes plateformes sera engagé afin d'évaluer les pratiques professionnelles et amateurs, et de permettre aux Français de simuler clairement leurs obligations et leurs droits en ligne. **Des moyens de notation des plateformes devront être étudiés pour valoriser les pratiques vertueuses. Le Gouvernement présentera dans les prochaines semaines les actions qui seront engagées en ce sens, en mettant à profit les différents textes économiques en cours d'élaboration.** Le rapport de Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche, sur l'économie collaborative, est en ligne : [www.gouvernement.fr/partage/6421-rapport-de-pascal-terrasse-sur-le-developpement-de-l-economie-collaborative](http://www.gouvernement.fr/partage/6421-rapport-de-pascal-terrasse-sur-le-developpement-de-l-economie-collaborative)

## INCLUSION – GARANTIE JEUNES

En 2013, dans le cadre d'un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Gouvernement a choisi d'agir pour prévenir le risque d'exclusion. C'est aujourd'hui tout l'enjeu de la Garantie jeunes : permettre à des jeunes en grande précarité de s'installer dans la vie active grâce à un parcours complet et intensif d'accès à l'emploi. **19 nouveaux départements ont été choisis par Myriam El Khomri pour intégrer cette expérimentation. Près de 46 000 jeunes entrés en Garantie jeunes depuis 2013.** La Garantie jeunes s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective, bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. Cette expérimentation a été lancée sur 10 départements en 2013 et a été étendue à 62 nouveaux départements en 2015. En deux ans, près de 46 000 jeunes en ont bénéficié. **La Garantie jeunes étendue à 19 nouveaux départements.** Fort des premiers retours d'expérience, qui soulignent l'intérêt et l'efficacité de cette démarche innovante pour les jeunes et les entreprises concernés, Myriam El Khomri a lancé en décembre 2015 un nouvel appel à candidatures pour étendre la Garantie jeunes à tous les territoires volontaires en 2016. 19 nouveaux départements et 85 nouvelles missions locales vont donc très prochainement mettre en œuvre le dispositif. Fin 2016, 91 départements volontaires déploieront la **Garantie Jeunes. Celle-ci sera généralisée à l'ensemble du territoire en 2017** sur la base de l'évaluation du comité scientifique qui rendra ses premières conclusions à l'été. **Chiffres clés au 31 décembre 2015 :** 72 départements déploient déjà la Garantie jeunes dans 273 missions locales. Fin 2016, ils seront 91 départements dans 358 missions locales, soit 80% du réseau ; 46 000 jeunes sont entrés en Garantie jeunes depuis le début du dispositif (2013) ; 35 000 sont en cours d'accompagnement. Leur profil : \*94% sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation (Neets) ; \*Près de 80 % sont très peu qualifiés, ou n'ont aucun diplôme ; \*21% résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ; 18% n'étaient pas connus des missions locales ; **près de 83% des jeunes, accompagnés depuis plus de 2 mois en Garantie jeunes, ont eu une ou plusieurs expériences professionnelles.** Plus de 100 000 jeunes devraient avoir intégré la Garantie jeunes d'ici fin 2016.

## TRANSPORTS – INVESTISSEMENT ENTRETIEN RESEAU ROUTIER/FLUVIAL

Alain Vidalies a annoncé lundi 8 février un plan d'investissement exceptionnel en 2016 pour l'entretien du réseau routier national et des voies navigables. Les moyens sont portés cette année à un niveau sans précédent, notamment grâce à la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 150M€. **Près de 300 M€ seront ainsi investis dans plus de 400 opérations de régénération des routes nationales : c'est une hausse de 55% en un an des moyens pour l'entretien de ces équipements, et un triplement depuis 2012.** Le niveau d'investissement dans les routes sera cette année le plus élevé depuis 10 ans. 70 M€ seront également consacrés à une centaine d'opérations d'entretien des équipements fluviaux, soit une hausse des moyens de 40% en un an, et un doublement depuis 2012. **« Les infrastructures routières et fluviales sont des artères vitales des territoires et de notre économie »,** Alain Vidalies a décidé de faire de la maintenance de ces infrastructures une priorité. **L'entretien des réseaux est une activité fortement génératrice d'activité et d'emploi, pour les entreprises de travaux publics et les territoires.** Tout investissement dans ces réseaux est à ce titre synonyme d'emplois immédiats, utiles et durables. **« Préserver notre patrimoine routier et fluvial est un devoir : c'est investir dans l'avenir tout en soutenant dès aujourd'hui l'activité et l'emploi dans les territoires »,** a affirmé Alain Vidalies. En 2015, Alain Vidalies avait lancé un premier plan d'investissement de 100 M€ dans les réseaux existants. Plus de 150 chantiers avaient alors été lancés : en ce début d'année 100% ont été réalisés. Cette relance de l'investissement en 2016 va permettre d'amplifier cette mobilisation.

## LOGEMENT – DEVELOPPEMENT SOLIBAIL

Le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a lancé lundi 8 février la troisième vague de la campagne d'information (affichage, presse et digitale) pour inciter les propriétaires à louer leur logement via Solibail. Pour mettre fin à l'augmentation constante de l'hébergement d'urgence à l'hôtel, et offrir aux familles des solutions plus dignes et mieux adaptées à leurs besoins, Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a engagé en février 2015 un [plan triennal pour réduire le recours aux nuitées hôtelières](#). D'ici 2017, ce plan prévoit la création de 13 000 places en dispositifs alternatifs dont **9 000 en intermédiation locative, dans des logements privés, à l'image du dispositif Solibail.** Une solution moins coûteuse que le recours aux nuitées hôtelières : 6,65 euros par jour et par personne en moyenne en intermédiation locative, contre 17,08 euros par jour et par personne pour une nuit à l'hôtel. **Dans ce cadre, plus de 4000 places alternatives ont d'ores et déjà été créées en 2015.** En dehors des 9 régions où Solibail

existe, des dispositifs similaires sont mis en œuvre dans les territoires, comme Louez solidaire à Paris ou Loca ++ à Grenoble. **Sylvia Pinel a confié le 28 janvier dernier une mission à la Fondation Abbé Pierre** visant à proposer d'ici l'été des solutions efficaces pour dynamiser les dispositifs existants et développer la mobilisation de logements dans le parc privé afin de loger des familles à revenus modestes. **Pourquoi choisir Solibail ?** Garanti par l'État, ce dispositif offre la possibilité au propriétaire de louer son bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes. Une démarche avantageuse pour le propriétaire à plusieurs titres : **la sécurité** : l'association garantit le paiement des loyers dont le montant est fixé par rapport au prix du marché, et le propriétaire peut bénéficier d'avantages fiscaux allant de 30 à 70 % sur les revenus locatifs ; **la simplicité** : l'association gestionnaire prend en charge toutes les démarches administratives : choix du locataire, paiement des loyers et des charges et entretien du bien ; **la solidarité** : en louant son logement via Solibail, le propriétaire permet à une famille en difficulté de se loger dans des conditions dignes, avec un accompagnement social permettant de se reconstruire. **Jusqu'au 31 décembre 2017, l'Anah soutient les propriétaires qui décident d'entrer dans le dispositif en leur octroyant une prime de 1 000 euros.**

### **HANDICAP – SOUTIEN FINANCIER PLAN AUTISME**

**Marisol Touraine et Ségolène Neuville ont annoncé un soutien financier de 1,2 million d'euros en Seine-Maritime dans le cadre du troisième Plan autisme. Un premier financement**, à hauteur de 300 000 euros par an, sera consacré à la première plateforme d'interventions précoces pour les jeunes enfants, âgés de 18 à 36 mois, ayant un trouble du spectre de l'autisme. Portée par le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rouen, **cette plateforme permettra d'assurer** : *un suivi intensif de 15 heures en moyenne par enfant et par semaine ; des pratiques professionnelles conformes aux recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicaux-sociaux (ANESM).* **Le deuxième financement**, d'un montant de 900 000 euros, contribuera au financement des travaux de rénovation et d'aménagement de la maison d'accueil spécialisée (MAS) « Terres de Rouvre », située à Notre-Dame de Bondeville en Seine-Maritime. Ce financement permettra notamment à l'établissement : *d'améliorer les conditions d'hébergement des résidents (adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme) en aménageant des unités de vie pour 5 à 6 personnes ; de créer plus de salles d'activité, de repos et de loisirs.* « **Dans le cadre du 3ème Plan autisme, ces deux projets en Seine-Maritime sont une réponse concrète à l'attente des familles** » a déclaré Marisol Touraine, ajoutant que : « **Depuis 2012, le gouvernement est résolument engagé pour améliorer l'accompagnement des personnes autistes tout au long de leur vie** ». « **La qualité doit être au rendez-vous et c'est le cas ici pour ces deux projets. Je souhaite que la France fasse partie des pays en pointe dans le domaine de l'autisme et particulièrement pour les interventions précoces recommandées chez les jeunes enfants** » a déclaré Ségolène Neuville.

### **ECONOMIE – ACCORDS BOUYIGUES / ALSTOM**

**Michel Sapin et Emmanuel Macron ont annoncé lundi 8 février l'entrée en vigueur des accords avec Bouygues SA, qui permettent à l'Etat d'exercer des droits de vote à hauteur de 20% du capital d'Alstom.** L'entrée en vigueur des accords, dont le principe avait été négocié en juin 2014, était conditionnée à la finalisation complète de la transaction entre Alstom et General Electric et de l'offre publique de rachat d'actions d'Alstom. **L'exercice des droits de vote s'opère à travers un prêt de titres d'une durée d'environ 20 mois qui donne à l'Etat une position d'actionnaire de référence. L'Etat disposera d'une série d'options d'achat, lui permettant d'acquérir, s'il le souhaite, les titres actuellement prêtés par Bouygues. En parallèle, l'Etat disposera de droits de gouvernance et d'une représentation au conseil d'administration d'Alstom.** Cette représentation, déjà effective depuis la dernière assemblée générale du groupe tenue en décembre dernier, sera portée à deux administrateurs dans les prochains mois. La mise en œuvre de l'accord conclu avec Bouygues **permettra à l'Etat d'accompagner Alstom dans la conduite de son projet stratégique**, à présent recentré sur l'activité de transport ferroviaire, tout en disposant de la souplesse nécessaire pour optimiser ses intérêts patrimoniaux.

### **TRANSPORTS – LUTTE CONTRE HARCELEMENT**

**Lundi 8 février, à Dourdan, Pascale Boistard a lancé officiellement les marches participatives de SNCF, mises en œuvre dans le cadre du plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun.** Aux côtés de Joël Mathurin, préfet délégué pour l'égalité des chances, de Maryvonne Boquet, maire de Dourdan et de Patrick Caillot, directeur de la Surveillance Générale de SNCF, la secrétaire d'Etat a participé avec une dizaine de femmes à une marche participative. Les marches participatives (ou exploratoires) permettent à des femmes de s'exprimer à travers des diagnostics de terrain sur les facteurs qui pourraient améliorer leur quotidien et leur sécurité dans

l'espace public. Leur généralisation fait partie des 12 mesures du plan annoncé en juillet 2015. **SNCF, mobilisée dans la mise en œuvre du plan, a annoncé la mobilisation de 72 communes souhaitant participer à ce dispositif de marches exploratoires de femmes dans les gares de leur territoire.** Ce dispositif déployé en septembre 2015, dans un premier temps en Ile-de-France, s'étend désormais au périmètre national. La possibilité de contacter le service d'alerte par SMS au 31177 est opérationnelle depuis le 7 décembre 2015. « La mise en œuvre du plan se poursuit et je salue la mobilisation de SNCF et des maires qui participent à une mobilisation qui doit devenir générale. Je souhaite que tous les transporteurs et toutes les collectivités locales puissent s'impliquer » a déclaré Pascale Boistard. « Les femmes ont, partout où elles veulent, le droit de se déplacer en sécurité. Je souhaite que le débat en cours au Parlement, sur la *proposition de loi* relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports, permette de renforcer cette mobilisation en généralisant et en ancrant dans la loi certains des dispositifs lancés par le gouvernement » a conclu la ministre.

## COREE DU NORD

La France dénonce avec la plus grande fermeté la nouvelle violation flagrante par la Corée du Nord des résolutions du conseil de sécurité. **Le lancement de la fusée intervenu dans la nuit de samedi, un mois après un nouvel essai nucléaire, est une provocation insensée. La France appelle à une réaction rapide et sévère de la communauté internationale au conseil de sécurité.**

## BENIN

**Le Président de la République a reçu le 8 février, au Palais de l'Élysée, M. Thomas Boni Yayi, Président de la République du Bénin.** Il lui a exprimé ses félicitations pour ses deux mandats à la tête de la République du Bénin et a souligné la vitalité de la démocratie béninoise. **Il a exprimé le souhait que les élections présidentielles de fin février se passent dans les meilleures conditions.** Les deux Chefs de l'Etat ont évoqué la situation dans la région et marqué leur mobilisation pour lutter contre les groupes terroristes en Afrique de l'Ouest. **Ils ont conjointement appelé le Président du Burundi à mettre fin aux violences dans son pays et à accepter de dialoguer avec ses opposants sans condition préalable.**

## ZAMBIE

**Le Président de la République a reçu le 8 février 2016, au Palais de l'Élysée, le Président de la République de Zambie, M. Edgar Lungu, qui effectue la première visite officielle d'un président zambien à Paris depuis 1983.** Le chef de l'Etat a marqué son souhait de développer les relations politiques et économiques avec la Zambie. Il a remercié la Zambie pour son soutien lors de la Conférence de Paris sur le climat (COP21). **Il a rappelé sa détermination à donner rapidement à la COP21 des suites concrètes sur le continent africain.** Il a salué la mobilisation des acteurs publics et privés français pour le développement des énergies renouvelables en Zambie. Le Président de la République s'est également félicité de la conclusion de plusieurs accords de partenariat entre la France et la Zambie. **Un accord dans le domaine de l'audiovisuel permettra la diffusion de France 24 en Zambie.** Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, la France s'efforcera de faciliter la mobilité étudiante, avec **l'ouverture d'un bureau de Campus France à Lusaka. La coopération universitaire sera intensifiée,** grâce à un accord entre l'Université de Zambie, l'Ecole des Mines de Nantes et Télécom Bretagne, dans le domaine de l'ingénierie et de la logistique, mais aussi entre la Sorbonne et l'*Hotel and Tourism Training Institute* de Zambie dans le secteur du tourisme. Enfin, un **partenariat scientifique** sera établi entre le Museum national d'Histoire naturelle et son équivalent zambien pour la connaissance et la préservation de la biodiversité. Les deux Présidents ont aussi évoqué la situation de plusieurs pays africains. François Hollande a salué la participation de forces zambiennes aux opérations des Nations Unies en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, où elles contribuent au rétablissement de la paix. S'agissant de la RCA, les deux chefs d'Etat ont salué la poursuite du processus électoral. En RDC, ils ont indiqué leur attachement au respect de la Constitution et à l'organisation d'élections nationales dans les délais légaux. **S'agissant du Burundi, ils ont rappelé leur engagement en faveur d'un dialogue inclusif entre le Gouvernement et l'opposition, afin de permettre de restaurer l'équilibre et la stabilité nés des accords d'Arusha.**

## ENERGIE – BIOMASSE ET METHANISATION

Ségolène Royal fait évoluer le dispositif de soutien des filières « bois-énergie » et « méthanisation » en lançant un premier appel d'offres sur 3 ans, commun aux deux filières, qui portera sur un volume de 10 MW par an pour le lot

**méthanisation et de 50 MW par an pour le lot bois-énergie, dont 10 MW réservés à des petits projets de moins de 3 MW.** L'appel d'offres est ouvert aux installations bois-énergie de moins de 25 MW et aux méthaniseurs de moins de 5 MW. Il complète le dispositif existant de tarif de rachat de l'électricité qui permet déjà de soutenir les plus petites installations de méthanisation (moins de 0,5 MW). L'objectif est de soutenir les projets exemplaires en matière de qualité de l'air, de valorisation de la chaleur fatale, et d'investissement participatif. Afin de minimiser l'impact des projets « bois-énergie » sur la ressource en biomasse et d'éviter les conflits d'usages, le cahier des charges impose la mise en œuvre des technologies de cogénération à haut rendement, le respect d'un seuil minimal d'efficacité énergétique à 75%, et l'utilisation de bois issus de forêts gérées durablement. Afin de mieux valoriser la ressource, le cahier des charges du lot « méthanisation » restreint l'éligibilité aux projets ne créant pas de conflits d'usages, notamment avec les terres agricoles. Il incite par ailleurs à l'utilisation d'effluents d'élevage dans une perspective d'économie circulaire. En donnant de la visibilité aux industriels sur trois ans, cet appel d'offres facilite les investissements et favorise la création d'emplois. Le soutien financier sera apporté sous la forme d'un complément de rémunération, afin d'améliorer l'intégration des installations au système électrique et de se conformer aux lignes directrices européennes en matière d'énergie et d'environnement. **Calendrier des prochaines étapes :** Les candidats ont six mois (avant le 8 août 2016) pour déposer un dossier sur la plateforme de candidature en ligne. Les lauréats seront désignés avant la fin de l'année, après une phase d'instruction des offres par la commission de régulation de l'énergie.

### **AFFAIRES EUROPEENNES – INVESTISSEMENTS**

**Harlem Désir s'est rendu lundi 8 février en Gironde sur les sites de la centrale solaire photovoltaïque de Cestas et du centre de formation d'Aquitaine Cap Métiers à Pessac.** Inauguré fin 2015, le parc photovoltaïque de Cestas est le plus grand d'Europe et contribue à la réalisation des objectifs de transition énergétique. **Il a bénéficié d'un prêt de la banque européenne d'investissement de 56 millions d'euros. Au total, les prêts alloués à des projets français par la banque européenne d'investissement ont atteint 8,7 milliards d'euros en 2015,** en hausse de 89 % par rapport à 2012. Près de la moitié financent des projets contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique. Le centre régional d'information sur la formation et les métiers d'Aquitaine Cap Métiers bénéficie de financements du fonds social européen. Il joue un rôle exemplaire pour mobiliser les acteurs régionaux en faveur de la formation et de l'emploi.

### **TOURISME – PORTAIL OENOTOURISME**

**Laurent Fabius lancera le 9 février à 10 heures au Quai d'Orsay le portail de l'oénotourisme,** à l'occasion d'une conférence de presse qui se tiendra en présence de Mme Florence Cathiard, présidente du conseil supérieur de l'oénotourisme, et de M. Christian Mantei, directeur général d'Atout France. **Ce site proposera un point d'entrée unique sur l'oénotourisme, en français et en anglais.** Il permettra de mieux promouvoir auprès du public les destinations oenotouristiques françaises et de souligner l'importance du vin dans l'art de vivre et le patrimoine français. Pour plus d'informations : [www.visitfrenchwine.com](http://www.visitfrenchwine.com)

### **NOMINATION - CONSEIL NATIONAL DU NUMERIQUE**

**Emmanuel Macron et Axelle Lemaire a salué lundi 8 février la nomination des trente nouveaux membres du Conseil national du numérique.** Le Conseil national du numérique est un organe de conseil indépendant du Gouvernement dont la mission est de formuler des avis sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie. A la suite de la redéfinition et de l'extension de ses missions en décembre 2012, le Conseil national du numérique a démontré, sous la présidence de Benoit Thieulin, sa capacité à éclairer le Gouvernement et les responsables politiques sur la révolution numérique qui transforme notre société. Par la production de nombreux avis et rapports de grande qualité, il a également joué un rôle clé dans l'animation du débat public sur les sujets liés au numérique. Il a en particulier animé une concertation nationale sur l'ensemble du territoire national, qui a alimenté la stratégie numérique du gouvernement présentée en juin 2015 et le projet de loi pour une République numérique voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 26 janvier dernier. Emmanuel Macron et Axelle Lemaire remercient chaleureusement les 30 membres du Conseil et leur Président, Benoît Thieulin, pour l'excellence des travaux menés depuis trois ans grâce à leur forte implication et leur vision du numérique qui en a fait un sujet central de toutes les politiques publiques. **Trente nouveaux membres du Conseil National du Numérique sont nommés parmi des personnalités reconnues dans leurs domaines de compétences respectifs et représentatives à titre personnel des écosystèmes numériques et du monde entrepreneurial, des représentants des acteurs économiques et grands groupes impliqués dans une démarche de transition numérique et des chercheurs, universitaires et acteurs associatifs du numérique.** Nommé par le Président de la République mardi 2

**février, Mounir Mahjoubi, jeune entrepreneur du numérique est le nouveau Président de cette assemblée.** Axelle Lemaire déclare : « Il s'agit d'une nouvelle étape importante pour le Conseil national du numérique, cette institution originale qui a fait ses preuves et que beaucoup de pays étrangers nous envient. Je tiens à saluer le travail remarquable effectué par Benoit Thieulin et les membres sortants qui ont su asseoir d'une manière incontestable la légitimité du Conseil national du numérique et en faire un outil efficace au service de la construction d'une République numérique. Je félicite chaleureusement chacun des trente nouveaux membres pour leur nomination et tout particulièrement le nouveau Président, Mounir Mahjoubi. Je sais qu'ils auront à cœur de faire fructifier l'héritage du précédent collège pour continuer à faire du Conseil national du numérique cette assemblée consultative indispensable à la construction de notre République numérique. » **Les nouveaux membres du Conseil national du numérique** : M. Vivek BADRINATH ; M. Godefroy BEAUVALLET ; Mme Rania BELKAHIA ; Mme Nathalie COLLIN ; M. Jacques CREMER ; M. Gaël DUVAL ; Mme Marie EKELAND ; Mme Najette FELLACHE ; Mme Ghislaine HIERO ; M. Rand HINDI ; M. Daniel KAPLAN ; Mme Patricia LANGRAND ; M. Ludovic LE MOAN ; M. Guy MAMOU-MANI ; Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES ; M. Bertin NAHUM ; M. Jean-Marc PATOUILLAUD ; Mme Sophie PENE ; M. Antoine PETIT ; M. Yves POILANE ; Mme Emmanuelle ROUX ; Mme Emmanuelle SAUDEAU ; Mme Amal TALEB ; M. Marc TESSIER ; M. Benoît THIEULIN ; Mme Véronique TORNER ; Mme Roxanne VARZA ; Mme Carole ZISA-GARAT ; Mme Célia ZOLYNSKI ; M. Mounir MAHJOUBI est nommé président du Conseil National du Numérique.

**Pour toute question, tout besoin ou suggestion : [contact@porte-parole.gouv.fr](mailto:contact@porte-parole.gouv.fr) ; 01 49 55 81 16 / 58 84**

**Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.**